

A mon sens, le meilleur moment d'aborder cette question, ce serait au cours d'un débat tel que le propose l'honorable député de Saskatoon-Biggar, car elle comporte plusieurs problèmes. Il y a celui des grains gourds et humides, celui de l'aide aux cultivateurs qui ne peuvent faire leurs récoltes, et aussi le besoin de favoriser et d'aider la Commission canadienne du blé à vendre et à exporter le grain. J'insiste donc pour que la motion soit acceptée et que nous débattions la question.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas le choix; je dois appuyer la motion présentée par l'honorable député de Saskatoon-Biggar et appuyée avec tant d'éloquence par l'honorable député de Lisgar et le très honorable représentant de Prince Albert.

Comme vous l'avez mentionné, monsieur l'Orateur, à titre de députés, nous avons posé des questions au cabinet sur la grave situation qui se préparait. A maintes reprises, des mesures législatives déjà inscrites à l'ordre du jour ont été écartées. La situation empire de jour en jour. A mon avis, il est grand temps que les travaux ordinaires de la Chambre soient suspendus pour que nous puissions discuter ce sujet urgent.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, il me paraît que plusieurs motions semblables à celle dont la Chambre est présentement saisie, et concernant une situation d'importance nationale, ont été admises. Même si une motion relative à des récoltes qui ne seront pas faites dans certaines régions ne paraît pas très utile, le ministre a déclaré au nom du gouvernement que la Commission canadienne du blé a l'intention de prendre seulement les mesures régulières qu'elle est autorisée à adopter dans les circonstances.

Votre Honneur se rappellera qu'en plusieurs occasions, des concessions ont été consenties aux producteurs de blé de l'Ouest canadien.

Si nous abolissons le régime de contingentement que la Commission canadienne du blé observe nous devons assurer le traitement des grains gourds en utilisant tous nos services de transport et en réacheminant les céréales de la région. A mon avis, le Parlement pourrait le faire en donnant des directives.

[M. Burton.]

• (3.00 p.m.)

En raison de l'intérêt national que suscite cette question, je trouve qu'il faudrait faire droit à cette motion pour que d'autres dispositions soient prises en plus de celles dont a parlé le ministre. Nous sommes tous heureux, je pense, de cette déclaration, mais nous savons que ces mesures ne suffiront pas à régler tout le problème. Le Parlement peut certainement autoriser la modification des contingents, et c'est aujourd'hui qu'il devrait le faire, selon moi.

M. l'Orateur: Je me permets de signaler que rien de ce qui a été dit depuis la présentation de la motion par le député n'a vraiment modifié la situation. Je suis toujours persuadé qu'il s'agit d'une question grave et urgente, et je suis tout disposé à dire maintenant ce que j'en pense et à rendre une décision.

Je me rends parfaitement compte de l'urgence de la question et de l'importance que la situation pourrait revêtir pour le pays et les représentants à la Chambre des communes. La présidence doit décider pour l'instant si l'on doit mettre de côté les affaires courantes de la Chambre pour examiner cette situation. Il me faut voir si les députés auront, sous peu, l'occasion de discuter la question.

On a parlé des mesures agricoles dont la Chambre a été saisie et qui reviendront sur le tapis. Cet argument ne m'a pas nécessairement convaincu, mais il me semble que lors du débat sur le budget, qui est d'ordre très général, à peu près comme celui sur l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés disposeront de plusieurs jours pour discuter de cette situation si importante et si urgente. Ce serait une occasion tout indiquée, selon moi, pour examiner la question.

Si ce débat devait être retardé, la motion pourrait peut-être être présentée et examinée à nouveau, mais comme nous devons sous peu amorcer cette discussion d'ordre général, je ne crois pas que la présidence puisse autoriser un débat à l'heure actuelle.

[Français]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion n° 14 est acceptable par le gouvernement, sujet aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

Votre Honneur aurait-il l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion n° 11?